

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Chela'h  
23 Sivan 5784  
29 Juin  
2024  
271

## Dvar Torah

CHELA'H

Dans notre Paracha nous lisons le rapport des Explorateurs (*Méraglim*) envoyés par *Moché* pour découvrir le caractère de la Terre Promise de *Canaan* et de ses habitants. Dix d'entre les douze Explorateurs revinrent avec un avis défavorable. Ils brisèrent le moral des *Béné Israël* en affirmant que ces derniers n'étaient pas capables de conquérir le Pays, parce que «ses habitants sont féroces, et les villes fortifiées et très grandes» (Bamidbar 13, 28); aussi: «Nous ne pouvons combattre contre ces hommes, car ils sont plus forts que nous» (verset 31). Quelle est la signification de cet épisode remarquable. Le *Likouté Thora* de *Rabbi Chnéour Zalman* explique que les Explorateurs n'avaient pas la crainte d'une défaite physique. Ils craignaient une sorte de défaite spirituelle. Dans le désert, chacun des besoins des *Béné Israël* était satisfait par un cadeau direct de D-ieu. Ils ne travaillaient pas pour obtenir leur nourriture, car leur pain était la *Manne* qui tombait du Ciel; leur eau était fournie par le Puits de *Myriam* et leurs vêtements n'avaient nul besoin de réparations. La possession du Pays d'Israël représentait un nouveau genre de responsabilité. La *Manne* allait cesser de tomber. Le pain ne pourrait désormais être obtenu que par le travail. Aux miracles providentiels se substituerait le labeur, et avec lui viendrait le danger d'une préoccupation nouvelle. Ces Princes de Tribu choisis spécialement par *Moché* craignaient que le souci de travailler la terre pour pouvoir en vivre ne laissât aux *Béné Israël* de moins en moins de temps et d'énergie pour le Service de D-ieu. Leur opinion était qu'il était plus approprié

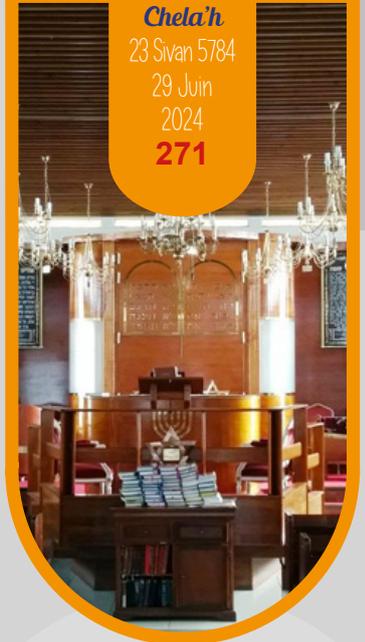
de servir D-ieu dans la solitude et dans la paix protégée du désert où même la nourriture venait du Ciel. Pourtant, les Explorateurs se trompaient. Le but d'une vie vécue dans la Thora n'est pas l'élévation de l'âme, mais la sanctification du Monde. Ce à quoi tend chaque *Mitsva* c'est de faire une «Demeure pour D-ieu» dans le Monde. Aussi, l'accomplir permet de révéler D-ieu dans le «naturel», non dans le «surnaturel». Les miracles qui soutenaient les Juifs dans le désert n'étaient pas le point culminant de leur expérience spirituelle. Ils ne furent que la préparation à la vraie tâche, celle qui consistait à prendre possession du Pays de *Canaan* et à en faire une terre sainte. Cet épisode de la Thora est plus qu'un simple récit. Tout Juif fait l'expérience de deux domaines: celui du désert et celui du Pays d'Israël, et connaît les tensions qui existent entre eux. Ce sont deux périodes de sa vie mais aussi deux moments de chaque jour. Ainsi, il commence dans le «désert», dans l'isolement matinal qu'il consacre à l'étude et à la prière, et dans lequel, il se sent totalement absorbé par les exigences spirituelles dans Service Divin. Puis, il doit émerger dans le «Pays d'Israël», le monde des affaires, du gagne-pain et du travail, où là, il peut sentir s'éveiller en lui les doutes qui affligèrent les Explorateurs. L'enseignement de notre Paracha nous donne les forces nécessaires pour réparer le découragement causé par les propos médisants des Explorateurs, et dont la conséquence fut l'Exil et la destruction du Temple, afin que nous précipitions, de nos jours, le dévoilement du Troisième *Beth Hamikdache*.

Collel

«Comment les noms des Explorateurs font-ils allusion à leur faute et à leur châtime?»

## Le Récit du Chabbat

*Rabbi 'Hanania Ben Têradion* était l'un des plus grands *Tanaïm* (auteur de la *Michna*) de l'époque de *Bar Kokhba*, l'un des dix martyrs, et le père de *Brouria* (la femme de *Rabbi Méïr*). Il fut *Roch-Yéchiva* et était décrit comme un fidèle aumônier, à tel point qu'il devint



## Horaires de Chabbat

Hadlakat Nêrot: 21h40

Motsaé Chabbat: 23h04

1) Après avoir posé le *Téfiline* du bras et effectué les tours de lanière, on rabat la manche de sa chemise pour le recouvrir. On se lève ensuite immédiatement pour mettre le *Téfiline* de la tête. Avant de le poser, on observe la lettre «Chine» à quatre branches, puis celle à trois branches, qui sont sur les côtés du boîtier, chose qui a une grande signification d'après la *Kabbalah*.

2) Immédiatement après avoir posé le *Téfiline* de la tête, toujours debout, on enroule la lanière autour du majeur, en faisant un premier tour sur la phalange médiane puis deux tours sur de la phalange inférieure, du côté de la main. Tout en effectuant ces tours, on doit réciter les versets «*Véérastikh Li Lé'olame...*» Selon *Marane*, l'auteur du *Choul'hane 'Aroukh*, il est bon que le *Téfiline* de la tête reste visible. Notre maître le *Ari zal* pense quant à lui qu'il faut recouvrir le *Téfiline* de la tête avec le *Talit*.

3) Il est interdit de s'interrompre entre la mise des *Téfilines* du bras et de la tête, même sans mot dire. A plus forte raison est-il interdit de faire un acte, comme donner de l'argent à son ami, ou même de la charité à un nécessiteux. Il est à fortiori interdit de parler, pas même pour répondre au *Kaddiche* ou à la *Kédoucha*. Si on s'est interrompu verbalement pour un sujet qui n'a pas de rapport avec les *Téfilines*, on doit réciter une autre bénédiction sur le *Téfiline* de la tête: «*Baroukh [...] Vésvanou Al Mitsvat Téfilines*», que l'on récitera après avoir posé le *Téfiline* sur la tête, avant de serrer la lanière. Si on s'est interrompu par un acte uniquement sans parler, ou que l'on a parlé en rapport avec les *Téfilines*, ou encore que l'on a répondu par erreur à un *Kaddiche* ou à une *Kédoucha*, dans tous ces cas on ne récitera pas de nouvelle bénédiction.

(D'après le *Kitsour Choul'han Aroukh* du *Rav Ich Maslia'h*)

לעילוי נשמות

à Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam à Hanina Bat Myriam Lumbrozo à Michaël Ben Léa Layani à Matslia'h Ben 'Hanna Touitou à Fradji Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam

un symbole d'intégrité et de sagesse. Une élogieuse réputation s'était dûment établie à son sujet. Il représentait par excellence celui qui trouvait grâce aux yeux d'Hachem ainsi que de Ses créatures. Il n'eut jamais recours à des propos incisifs afin de blâmer la conduite d'autrui. Lors de la mise en place du décret visant à proscrire l'étude de la Thora par César, Rabbi 'Hanania adopta une conduite inverse. Rassemblant les diverses communautés, il continua à dispenser ses enseignements. Assis dans les rues de Rome, il n'hésitait pas à afficher sa dévotion totale pour la Torah d'Hachem, s'astreignant avec assiduité à l'étude de longues heures durant. César l'arrêta et décréta son exécution. Il ordonna que son corps soit enveloppé d'un Séfer Thora puis jeté aux flammes. Afin de prolonger ses souffrances et de ralentir sa mort, on le recouvrit d'éponges de laines préalablement trempées dans de l'eau. Assistant à cette effroyable scène, sa fille s'écria: «Malheur à moi, mon père, car mes yeux ont été témoins de ton humiliation!» «Bien au contraire ma fille, répondit Rabbi 'Hanania, c'est une bonne chose qu'il t'ait été donné d'assister à mes derniers instants!» Ses disciples, présents à ses côtés, l'interrogèrent: «Maître! Que vois-tu en ce moment même?» «Des parchemins se consomment et les lettres qu'ils renferment se dispersent dans les airs.» Reprit dans un dernier souffle Rabbi 'Hanania. (Cette réponse comporte un sens caché: le corps des Sages se consume certes, mais leur âme s'élève vers les cieus.) S'efforçant de maîtriser son émotion, il se mit soudain à sangloter. Ses disciples demandèrent la raison de ces larmes. Dans un effort ultime, il répondit: «Que l'on brûle mon corps m'importe peu, mais à présent, il s'agit d'un Séfer Thora qui se consume avec moi!» Ses disciples, qui voulaient à tout prix soulager sa douleur, lui suggèrent: «Maître ouvre donc ta bouche, cela permettra aux flammes de s'y engouffrer et de mettre fin à ton supplice.» Rabbi 'Hanania repoussa cette suggestion et déclara: «Il est préférable que Celui qui m'a insufflé la vie me l'ôte Lui-même et non qu'il s'agisse de ma propre initiative.» Ce sacrifice total de soi envers le Créateur et Sa Thora impressionna profondément son bourreau qui lui déclara aussitôt: «Maître, si j'ôte ces éponges de ton corps me promets-tu la félicité éternelle?» Rabbi 'Hanania répondit par l'affirmative sans hésiter. Le bourreau le pressa malgré tout de jurer, ce à quoi Rabbi 'Hanania consentit également. Aussitôt, le bourreau augmenta la flamme du bûcher et ôta les éponges de son corps. Rabbi 'Hanania rendit à cet instant son dernier souffle de vie. Sans la moindre hésitation, le bourreau se jeta à travers le brasier ardent qui consuma son corps. Une voix céleste déclara alors: «Rabbi 'Hanania et son bourreau sont conviés à prendre part au monde futur!» A ce sujet, Rabbi Yéhouda Hanassi formula avec douleur: «Il y a celui qui a acquis son monde futur en un instant, à l'image du bourreau de Rabbi 'Hanania, et il y a celui qui sert son Créateur durant toute son existence et qui malgré tout perd sa part au Monde futur en un instant, à l'instar de Rabbi Yéhochooua Cohen Gadol, qui au terme de quatre-vingt années de Service au titre de Cohen Gadol, renia son Créateur et devint Tsdouki (appartenant à une secte juive opposée aux enseignements de la Thora Orale).

## Réponses

Sur le verset: «Souviens-toi des jours antiques, médite les annales de chaque siècle; interroge ton père, il te l'apprendra, tes vieillards, ils te le diront» (Dévarim 32, 7), le Midrache [Tan'houma Haazinou 7] enseigne qu'un homme doit toujours examiner (la signification des) noms afin de nommer son fils de manière juste, car le nom provoque du bien ou du mal, comme nous le constatons à propos des Explorateurs. En effet, en dressant la liste des noms des douze Méraglim, la Thora veut nous faire allusion à leur faute et, en conséquence, à leur châtement. Regardons de près l'exégèse du Midrache: (Pour Réouven) **Chamoua Ben Zakour**: il n'écoula pas la Parole d'Hachem (Chamoua / écouter); il se rendit ainsi semblable à celui qui pratique la sorcellerie (appelée aussi Zékouro). (Pour Chimone) **Chafat Ben 'Hori**: il ne conquiert pas (Chafat) son mauvais penchant, qui l'incitait à calomnier le Terre; il fut exempté d'entrer dans le Pays ('Hori). (Pour Issakhar) **Ygal Ben Yossef**: parce qu'il proféra des paroles hautes au sujet d'Erets Israël (Ygal יגאל s'apparente à Gaa גאה – arrogance), il connut une mort prématurée (Yossef s'apparente à Nééssaf – réuni à ses pères). (Pour Binyamin) **Palti Ben Rafou**: en péchant, il perdit (Palti פלטי s'apparente à Palat פלט / lui échappa) toutes ses bonnes actions passées. Ses mains s'affaiblirent (Rafou) et il périt. (Pour Zévouloun) **Gadiel Ben Sodi**: il proféra de dures paroles à l'encontre d'Hachem (Gadiel גדיאל s'apparente à Kaguidim כגדים / [des mots durs] comme des nerfs). (Pour Ménaché) **Gadi Ben Soussi**: il proféra des paroles accusatrices contre le Ciel (Gadi גדי s'apparente à Yagued יגוד / il dit). Il suscita la colère céleste (Soussi s'apparente à Sissia / blâme). (Pour Dan) **Amiel Ben Guémali**: il perdit ce Monde et le Monde futur, en disant: «Les habitants du Pays sont plus forts que nous». Il reçut son propre châtement (Guémali s'apparente à «Gamal Léatsmo» – il reçut son propre châtement) en n'entrant pas en Erets Israël. (Pour Acher) **Sétour Ben Mikhaël**: il a nié les miracles manifestes de D-iieu (Satur s'apparente à Satar / contredire). En proclamant qu'il était impossible de conquérir le Pays, il niait aussi: «Qui est celui qui est comme Hachem» (מי הוא כאלוהים s'apparente à מוכיאל). (Pour Naftali) **Na'hibi Ben Vofsi**: il cacha (Na'hibi נחבי s'apparente à Hé'hibi הבהיא / il cacha) la vérité au sujet du Pays, et sa confiance envers le Tout-Puissant l'abandonna (Vofsi ופסי s'apparente à Passa פסה / cesser). (Pour Gad) **Guéouel Ben Makhi**: il proféra d'arrogants mensonges à l'encontre du Tout-Puissant (Guéouel גוואל est une contraction de «Gaa Moul Kel מול אל / il le fanfaronna devant D-iieu). Il fut dépossédé de son héritage (Makhi s'apparente à Makh / amoindrir)



## La perle du Chabbath

L'épisode des Explorateurs fait allusion à l'Exil d'Israël. Aussi, nos Sages enseignent-ils [voir **Taanith 29a**] que la nuit où les Méraglim dissuadèrent les Béné Israël de conquérir le Pays fut celle du 9 Av. Ce jour-là, il fut décrété que les deux Temples seraient dévastés et le Peuple Juif conduit en Exil, comme il est dit: «Et ils méprisèrent le Pays d'élection; ils n'eurent pas foi en Sa Parole. Ils murmurèrent sous leurs tentes, et n'écouterent pas la Voix d'Hachem. Dès lors, il jura de faire tomber leurs descendants et de les disperser parmi les peuples» (Téhilim 106, 24-27) [voir **Rabbénou Bé'hayé**]. A noter que le **Baal Hatourim** fait remarquer le nom de notre Paracha – שְׁלַח (Chéla'h) fait allusion à l'année 338 (valeur numérique de שְׁלַח) du quatrième millénaire (3338), l'année de la destruction du Premier Temple. L'Exil du Peuple Juif prendra fin avec le Rassemblement des Exilés. A ce propos, il est écrit: «Et l'Eternel ton D-iieu mettra un terme à ton Exil» (Dévarim 30, 3), **Rachi** explique: Le jour du Rassemblement des Exilés sera si redoutable et critique que D-iieu devra, pour ainsi dire, saisir de Sa main chaque Juif pour l'enlever à son lieu comme il est dit: «Quant à vous, Enfants d'Israël, vous serez recueillis un par un» (Isaïe 27,12). Cette parole de **Rachi** peut être expliquée à travers l'explication suivante du **Ohev Israël** du **Rabbi de Apt** [**Likoutim LéPessa'h**] (bien que se rapportant à la Sortie d'Egypte, elle s'applique aussi à la Délivrance finale en raison de la similitude étroite entre les deux Guéoulot). Le **Ohev Israël** rapporte le **Midrache Téhilim** à propos du verset: «Il les a rassemblés en les enlevant à leurs contrées» (Téhilim 107,3): «Israël était plongé dans l'Exil d'Egypte tel l'oiseau entièrement livré à la main de l'oiseleur, ainsi qu'il est écrit: 'Et je suis descendu pour le délivrer' (Chémot 3,8). Rabbi Abahou fils de Rav A'ha dit au nom de Rabbénou: Israël était en Egypte tel un fœtus dans les entrailles d'un animal. Tout comme le berger fait pénétrer sa main pour l'en retirer, ainsi fit le Saint béni soit-Il, ainsi qu'il est dit: 'Où un D-iieu est-il jamais venu prendre pour lui-même une nation du sein d'une autre Nation (...) comme l'éternel ton D-iieu l'a fait pour toi en Egypte' (Dévarim 4, 34). Rabbi Aïbo dit au nom de Rabbi Yo'hanane Ben Zaccai: 'De même que l'orfèvre tend la main pour saisir l'or dans le creuset, ainsi le Saint béni soit-Il fit sortir Israël d'Egypte, comme il est dit: 'C'est vous Que l'Eternel a enlevés... du creuset de fer de l'Egypte' (Dévarim 4, 20)'. Le **Ohev Israël** explique: «... Les Sages font ici référence aux trois catégories de Juifs: les Justes, les Juifs ordinaires (Bénonim) et les méchants. La comparaison qui identifie Israël à l'oiseau fait référence aux justes. L'oiseau ne nourrit aucun lien qui s'échappera pour ne plus jamais revenir lorsque la main qui l'emprisonne s'ouvrira. De même, les Justes qui étaient asservis en Egypte ne nourrissaient aucune connivence avec les forces du Mal (Kelipot); ils ne pouvaient tout simplement pas s'échapper. Aussi, D-iieu dans Sa Bonté vint les délivrer et les enleva sans la moindre difficulté. L'identification au fœtus enfoui dans les entailles de l'animal fait référence aux Juifs ordinaires. Le fœtus possède un lien avec l'animal qui le porte en lui; il s'agit de sa mère et il se trouve partout où elle est. De même, les Juifs ordinaires en Egypte étaient sous l'emprise des Kelipot, mais toutefois dans une moindre mesure, à l'image du fœtus qui est un être bien distinct. Enfin la parabole qui identifie les Juifs à l'or dans le creuset désigne les Juifs pervers. À l'or qui se trouve dans la fournaise est mêlée une gangue. L'or et la gangue ne font alors qu'un seul magma et ne peuvent ainsi être distingués l'un de l'autre. De même en Egypte, les méchants nourrissaient-ils une immense connivence avec les forces du Mal. Cependant, eux aussi furent délivrés d'Egypte par le Saint béni soit-Il. De même, en sera-t-il ainsi lors du Rassemblement des tous les Exilés, à la fin de notre Exil.